

# COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## - du mercredi 28 novembre 2012 -

Date de convocation : mercredi 21 novembre 2012

L'an deux mil douze, le mercredi 28 novembre, à vingt heures trente, le conseil municipal de la ville d'Aigurande, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pascal COURTAUD, maire.

Etai<sup>ent</sup> présents : M. COURTAUD, Mme DARCHY, M. RAFFINAT, M. BOUSSAGEON, Mme MICAT, MM. DURIEUX, MAILLIEN, MAINGAUD, HERAULT, PICAUD Ph, PICAUD L., Mmes ROBISSON, GOUNEAU, YVERNAULT, PENIN, M. SOHIER Mmes GIRAUDET, formant la majorité des membres en exercice.

**Absent(e)s**: Mme LAURIEN (excusée), Mme AULET

M. MAILLIEN est élu secrétaire de séance.

---

### **Tarifs 2013**

Le conseil municipal, fixe les tarifs des diverses locations ainsi que les tarifs des concessions dans le cimetière communal comme suit, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 :  
(augmentaiton de 2 %)

Maison de l'Expression et des Loisirs et cinéma	EUROS
taux de base :	66.00 €
cours de danse, gym, yoga, etc ... l'heure :	2.00 €
( gratuit, si cours gratuits ou associations )	
<b>Matériels divers</b>	
<b>barrières : par barrière et par jour</b>	
<b>podium ( forfait pour 4 jours )</b>	
enlèvement et retour compris:	498.00 €
supplément pour montage et démontage assuré par la Commune d'Aigurande :	72.00 €
transport : le km :	0.64 €
<b>tente de réception</b>	159.00 €
<b>Cimetière</b>	
<b>concessions</b>	
concessions cinquantenaires :	245.00 €
concessions perpétuelles :	489.00 €
<b>location caveau provisoire :</b>	
les 4 premiers mois :	0.63 €
A partir du 5 <sup>ème</sup> mois :	1.00 €
<b>Droits de place (inchangé)</b>	
<b>Photocopies (inchangé)</b>	
<b>Restaurant scolaire</b>	
enfants permanents	2.65 €
enfants occasionnels	2.92 €
adultes commensaux	3.50 €
<b>garderie périscolaire :</b>	
le passage "régulier"	0.46 €
le passage "occasionnel"	0.67 €

## TARIFS GITE RURAL 2014 :

Le conseil municipal, fixe les tarifs de location du gîte rural à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 comme suit :

### **Période "Haute Saison" :**

la semaine ( chauffage compris ) : 318.00 €

### **Période "Moyenne Saison" :**

#### **- Vacances scolaires Toussaint**

#### **Noël et Hiver ( Février-Mars ) Printemps**

chauffage et électricité facturés en supplément selon relevés et tarifs

la semaine : 196.00 €

### **Période "Basse Saison" :**

chauffage et électricité facturés en supplément selon relevés et tarifs

la semaine : 165.00 €

**Week-end : ( 1 seul tarif "Basse Saison" ) :** 69.00 €

**Nuitée : ( 1 seul tarif "Basse Saison" ) :** 38 .00 €

### **Période du 1er sept. au 31 mai : pour un minimum**

de séjour de 2 mois ( eau, chauffage et électricité étant

facturés en supplément selon relevés et tarifs ) le mois : 389.00 €

## TARIFS CENTRES DE LOISIRS 2013:

Le conseil municipal, fixe les tarifs des centres de loisirs comme suit, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 :

Quotient familial	CLSH avec repas	CLSH sans repas	CLSH ½ journée	Journée découverte
Q1	46.00 €	31.00 €	20.00 €	21 €
Q2	49.00 €	33.00 €	21.00 €	
Q3	52.00 €	35.00 €	22.00 €	
Q4	55.00 €	37.00 €	23.00 €	Quel que soit le QF
Q5	58.00 €	39.00 €	24.00 €	
Q6	61.00 €	41.00 €	25.00 €	

*\*Les Quotients familiaux étant définis conformément aux barèmes de la Caisse Nationale d'Allocations familiales*

Et reconduit la réduction de 10% par enfant, à partir du 2<sup>ème</sup> enfant.

## LOCATION DE L'ANCIENNE CANTINE :

Le conseil municipal, sur proposition du maire, **décide** de louer la salle à manger de l'ancienne cantine et **FIXE** le tarif à un taux de base soit 66 € pour 2013.

## RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT (RPOS) pour l'année 2011.

Le conseil municipal donne acte au maire du rapport sur la qualité et le prix du service public de distribution d'eau et de collecte et de traitement des eaux usées établi conformément au décret n°95-35 du 6 mai 1995 et à l'article 73 de la Loi n° 95-101 du 2 février 1995 dite "Loi Barnier".

## EXTENSION DE L'EHPAD à AIGURANDE : Participation financière de la commune

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal sa délibération du 24 juin 2010 par laquelle il se déclarait favorable à une extension de l'EHPAD d'Aigurande tel qu'approuvée par le conseil d'administration de l'hôpital de La Châtre et s'engageait sur le principe d'une participation financière de la commune à la réalisation de ce projet. Le projet a été finalisé et les travaux seront engagés début 2013. L'agrandissement permettra la création de 27 lits supplémentaires, portant la capacité d'accueil de l'EHPAD à 52 lits.

Il propose que la commune participe à hauteur de 150 000.00 € à cette réalisation.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré approuve cette proposition et **s'engage** à inscrire ces crédits au budget 2013 de la commune et **autorise** le maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette participation.

## **GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE DE SECURISATION AEP DANS LE SUD EST DE L'INDRE**

Monsieur le maire rappelle que le conseil municipal, lors de sa séance du 26 juillet 2012 a émis un avis favorable sur la constitution d'un groupement de commande entre collectivités, pour la réalisation d'une étude de sécurisation de l'alimentation en eau potable dans le secteur sud-est du département.

La version définitive de la convention de groupement est présentée à l'assemblée.

Il est demandé aux membres du conseil municipal de désigner 2 représentants pour siéger au sein du comité de pilotage de l'étude.

Le conseil municipal **approuve** la version définitive de la convention de groupement présentée, **autorise** le maire à signer cette convention et **désigne MM. Courtaud et Sohier** pour siéger au sein du comité de pilotage de l'étude.

## **AJUSTEMENTS BUDGETAIRES :**

Monsieur le maire présente au conseil municipal que différents ajustements budgétaires sont nécessaires au budget principal et au budget de l'eau .Le conseil municipal approuve les ajustements budgétaires proposés.

## **TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA CHAPELLE.**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de restauration intérieure de la chapelle proposé par M. VIARD (Cluis), qui s'élève à 8000 € et propose de demander une participation financière au conseil général au titre du fonds Patrimoine pour réaliser cette opération.

Le conseil municipal **approuve** cette proposition.

## **LOCATION BATIMENT COMMUNAL**

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il a été saisi d'une demande de locaux par les infirmières d'Aigurande.

Le conseil municipal sur proposition du maire **décide** de louer une partie du local sis 1 place de la promenade (ancienne trésorerie) à la SCM JABAUD - DELAUDAUD, et **fixe** le loyer global à 210 € mensuel. Il **autorise** le maire à signer le bail correspondant.

## **CINEMA : Attribution d'une subvention**

Le conseil municipal, sur proposition de la commission des finances, **décide** d'attribuer une subvention de 5000 € à Ciném AJ, exploitant du cinéma d'Aigurande, au titre de l'exercice 2012, afin de lui permettre de faire face à la baisse de fréquentation observée au cours de l'année, comme le permet l'article L.2251.4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## **MISE EN PLACE DU DISPOSITIF DE PAIEMENT PAR INTERNET « TIPI ».**

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'adhérer au dispositif « tipi » pour les le paiement par internet des produits suivants : restaurant scolaire, accueils de loisirs ( périscolaire, mercredis et petites vacances et été)et de prendre en charge les coûts de commissionnement induits.

Le conseil municipal approuve la proposition du maire et décide de prendre en charge les coûts de commissionnements induits et **autorise** le maire à signer la convention d'adhésion au dispositif TIPI.

## **CONCOURS DES MAISONS FLEURIES : prix communal**

Le conseil municipal, **décide** d'attribuer un bon d'achat d'une valeur de 50 € à chaque personne récipiendaire d'un prix départemental dans le cadre du concours départemental 2012 des maisons fleuries.

## **CONVENTION avec EDF**

Le conseil municipal autorise le maire à signer une convention avec EDF pour le rachat des certificats d'économie d'énergie suite aux remplacement des portes et fenêtres à la MEL

*Enfin, le conseil municipal, suite à une demande d'éclairage public en campagne, réitère sa volonté d'équiper en éclairage public **uniquement** la zone agglomérée d'Aigurande.*